



Se former avec l'ATAG pour bien vivre le travail en groupe ...

Catalogue septembre 2020



Un groupe ...

GAEC, EARL, couple d'agriculteurs,
collectif de porteurs de projets,
point de vente en commun, CUMA,
groupement d'employeurs, coopérative,
... c'est d'abord une aventure humaine !

Association Tarnaise pour le développement de l'Agriculture de Groupe

96 rue des agriculteurs - 81000 ALBI -

05.63.48.83.75 - association.atag@gmail.com

<http://atag.agriweb81.com>



L'ATAG : Qui sommes-nous ?

L'A.T.A.G. est une association créée par des agriculteurs en 1993 afin de

- ✓ **promouvoir l'agriculture de groupe**
- ✓ **accompagner des projets collectifs** (en famille, entre tiers, en couple).

Nous intervenons dans les domaines de l'**organisation du travail**, de la **communication** et des **relations humaines** à toutes les étapes de la vie d'un groupe. Nous réalisons :

- des accompagnements personnalisés (entretiens individuels ou collectifs, médiation, conseils...),
- des formations programmées (présentées dans ce catalogue),
- et des formations-actions sur mesure à la demande de sociétés ou d'autres groupes agricoles (magasins de producteurs, groupements d'employeurs etc.)

Les formations que nous vous proposons abordent les relations humaines, l'organisation mais aussi les aspects **juridiques et économiques** en nous appuyant sur l'expertise d'autres intervenants.

Elles s'adressent à **tous les acteurs de l'agriculture de groupe** : associés de GAEC ou d'autres sociétés agricoles, membres de collectifs informels, adhérents de points de vente collectifs, coopérateurs, porteurs de projets en réflexion, couples professionnels...

Vos contacts pour toute demande d'information,
de formation, d'accompagnement ou de médiation

ATAG

05.63.48.83.75

association.atag@gmail.com

Virginie Rousselin et Chantal Tresserra

SOMMAIRE

	Pages
CALENDRIER des FORMATIONS	4
FORMATIONS à LA CARTE et sur MESURE	5
FICHES de PRESENTATION des FORMATIONS.....	de 6 à 16
INFOS PRATIQUES.....	17
CONDITIONS GENERALES DE VENTE.....	18
BULLETIN d'INSCRIPTION.....	19

CALENDRIER des FORMATIONS 2020

Approche globale et juridique de l'agriculture de groupe		
Devenir agriculteur en société	27, 30 et 31 janvier 10,12 et 13 mars 12, 14 et 15 mai 15,16 et 17 juillet 15, 17 et 18 septembre 17, 19 et 20 novembre	P. 6
Préparer notre exploitation au départ d'un associé	25/02 et 03 mars Ou 10 et 29 sept.	P. 7
Travailler ensemble sans s'associer	9 avril Ou 13 octobre Ou 15 octobre	P. 8
Acquérir et/ou gérer collectivement du foncier	15 octobre Ou 26 novembre	P. 9
Renforcer son fonctionnement collectif		
Travailler en couple	12 octobre 09 novembre 07 décembre	P. 10
Améliorer l'organisation du travail au sein du groupe	Sur demande	P. 11
S'organiser et communiquer efficacement en société	Sur demande	P. 12
Mieux communiquer au sein de notre équipe		
Atelier communication : Dire « non » de façon positive	Sur demande	P. 13
Animer une réunion en petit ou grand groupe	Sur demande	P. 14
Prendre des décisions en groupe et les appliquer	02- 03 mars, Et 02 novembre	P. 15
Mieux communiquer pour mieux travailler en groupe : découverte de la CNV et autres outils	04- 05 mars Et 17 septembre	P. 16

**Si une formation vous intéresse, mais que les dates ne vous conviennent pas, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous trouverons ensemble une solution !**

FORMATIONS à la CARTE

Les formations répertoriées dans le calendrier précédent et détaillées dans les pages suivantes peuvent également être organisées à d'autres dates, dans d'autres lieux, à la demande d'un autre organisme de formation ou directement d'un groupe d'agriculteurs.

FORMATIONS en INTRA

Agriculteurs, paysans, porteurs de projets, nous pouvons aussi répondre aux sollicitations de votre groupe (GAEC, collectif, magasin de producteurs, atelier de transformation ...) en vous proposant des formations en intra adaptées à vos besoins.

Voici quelques thèmes sur lesquels nous pouvons intervenir et qui peuvent vous intéresser.

- ✓ **Elaborer un projet collectif**
- ✓ **Travailler en couple**
- ✓ **Intégrer un nouvel associé**
- ✓ **Préparer la sortie d'un associé et pérenniser l'exploitation**
- ✓ **Mettre en place une association transmission**
- ✓ **Gérer une situation conflictuelle**
- ✓ **Savoir rédiger un règlement intérieur**
- ✓ **Améliorer le fonctionnement entre associés**
- ✓ **Organiser, animer efficacement les réunions d'associés**
- ✓ **Mettre en place ou améliorer le bureau de la société**
- ✓ **Améliorer le fonctionnement de notre point de vente collectif.**

Nous pouvons, selon vos envies et vos besoins, organiser, au choix, des formations :

- en « intra » pour un collectif, un GAEC, un groupe, un projet,
- ou en « inter » en regroupant plusieurs structures agricoles pour une même formation.

Devenir agriculteur en société

Dates au choix :

27, 30 et 31 janvier
10,12 et 13 mars
12, 14 et 15 mai
15,16 et 17 juillet
15, 17 et 18 septembre
17, 19 et 20 novembre

Durée :

3 jours

Lieu :

CFPPA de Fonlabour

Intervenants :

- ✓ V.Rousselin ou
C.Tresserra ATAG,
- ✓ Un-e juriste CER
France Garonne et
Tarn,
- ✓ M N Suc, juriste
FDSEA 81

Public :

Toute personne envisageant de s'associer et de créer ou intégrer une société agricole (GAEC, EARL, SCEA...) : futurs agriculteurs-trices en parcours d'installation, voisins envisageant un regroupement, couple professionnel, futurs associés, etc.

Objectifs :

- ➔ Connaître ce qu'est une société et comment elle fonctionne,
- ➔ Connaître les outils de gestion d'une société (juridiques, fiscaux et relationnels),
- ➔ Avancer dans son projet sociétaire,
- ➔ Identifier les facteurs de réussite ou de conflit d'un projet associatif.

Contenu :

- Pourquoi et comment créer une société agricole ?
- Comment gérer et faire évoluer une société agricole ? Quels outils concrets pour la faire fonctionner au quotidien ?
- Comment en sortir ? Comment préparer le départ d'un associé et la transmission ?
- Comment communiquer au mieux entre associés ?
- Témoignages d'agriculteurs associés.

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, échanges, exercices, mises en situation.

Préparer notre exploitation au départ d'un associé

Dates et lieu au choix :

⇒ 25 février et
03 mars à
Caussade
Monteils (82)

⇒ 10 et 29
septembre à
Albi (81)

Durée :
2 jours

Intervenants :

- ✓ C Tresserra
ATAG
- ✓ Céline Jeanjean,
juriste et Samuel
Courtois
conseiller de
gestion CER
France Garonne
Tarn

Public :

- Futur-e-s associé-e-s sortant-e-s,
- Associé-e-s restant-e-s,
- Éventuel-le-s futur-e-s associé-e-s,
- Tout agriculteur, agricultrice, intéressé-e par le sujet.

Objectifs :

- ➔ Bien comprendre les modalités de départ d'un associé et ses conséquences pour l'exploitation et pour chacun,
- ➔ Mettre en œuvre dès maintenant des changements pour préparer l'exploitation en douceur.

Ce n'est pas une formation de préparation à la retraite.

Contenu :

- Devenir juridique de l'exploitation après le départ d'un associé,
- Droits de l'associé sortant (capital, comptes associés) et modalités de paiement,
- Devenir du foncier,
- Devenir de la main d'œuvre et l'organisation du travail.

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, nombreux échanges à partir de vos situations et de vos questions, et travail personnel.

Travailler ensemble sans s'associer

Dates et lieu au choix :

09 avril 20 Tarn
13 octobre 20 à Albi
15 octobre 20 à
Montauban

Durée :
1 jour

Intervenants :

- ✓ V. Rousselin
ATAG
- ✓ JC Robine, juriste
CER France
Garonne Tarn

Public :

Agriculteurs cherchant à collaborer entre exploitations sans forcément aller jusqu'à la fusion au sein d'un GAEC ou la création d'une autre forme juridique.

Objectifs :

- ➔ Acquérir les connaissances juridiques et les outils méthodologiques pour mettre en place une collaboration entre deux fermes existantes ou plus,
- ➔ Connaître les limites légales de l'entraide et identifier les situations nécessitant la création d'une structure juridique.

Contenu :

- Partage du travail : entraide et formalisation d'une banque de travail,
- Partage du foncier : échange de parcelles, devenir des DPU, assolements en commun,
- Partage de la commercialisation : possibilité de mettre en commun de la vente directe,
- Formalisation juridique de ces différentes formes de partage.

Méthode pédagogique :

Apports théoriques et échanges.

Acquérir et/ou gérer collectivement du foncier

Date :

15 octobre 2020 à Gaillac
Ou 26 novembre 2020 à Albi

Durée :

1 jour

Intervenants :

- ✓ C Tresserra ATAG
- ✓ C Rességuier, juriste en droit rural - la Clé des Champs

Public :

- Porteurs de projets en phase de recherche ou d'acquisition collective d'un bien foncier (terres, bâtiments),
- Agriculteurs installés souhaitant partager leur foncier avec de nouveaux porteurs de projets,
- Agriculteurs en réflexion sur la transmission avec leurs propres frères et sœurs, leurs enfants, etc.

Objectifs :

- ➔ Acquérir les connaissances juridiques, réglementaires, fiscales ainsi que les outils méthodologiques pour mettre en place et savoir gérer une structure foncière collective (GFA, SCI, association etc.)
- ➔ Connaître les différents modes de gouvernance des structures foncières collectives.

Contenu :

- Pourquoi et comment posséder collectivement du foncier,
- Différents types de structures foncières collectives et critères de choix,
- Importance des statuts,
- Gouvernance,
- Gestion et obligations comptables.

Méthode pédagogique :

Apports théoriques et échanges.

Travailler en couple

Dates:

12 octobre 2020
9 novembre 2020
07 décembre 2020

Durée :

3 jours

Lieu :

Tarn - A préciser
selon l'origine
géographique des
stagiaires

Intervenante :

✓ Virginie Rousselin
ATAG

Public :

Agriculteurs en couple et travaillant à deux, depuis plus d'un an, sur une même exploitation, et souhaitant rencontrer et échanger avec d'autres agriculteurs associés en couples afin d'améliorer leur fonctionnement professionnel.

Objectifs :

- ➔ Prendre du recul et s'interroger sur son fonctionnement professionnel à deux,
- ➔ Echanger avec d'autres agriculteurs travaillant en couples,
- ➔ Analyser les difficultés rencontrées,
- ➔ Trouver ensemble des solutions aux difficultés des uns et des autres,
- ➔ Changer son comportement pour améliorer les relations avec son associé-e, son « collègue ».

Contenu possible (selon les besoins et envies des stagiaires) :

- Organisation du travail à deux,
- Partage du temps libre, des décisions,
- Place de chacun, relations familiales et professionnelles
- Communication interpersonnelle,
- Acquisition et transfert de compétences entre deux personnes, ...

Méthode pédagogique :

Un groupe de 12 stagiaires maxi, nombreux échanges et analyses de situation, travail personnel, apports théoriques par l'ATAG selon les thématiques retenues par le groupe.

Améliorer l'organisation du travail au sein du groupe

Dates :
Selon demande

Durée :
2 jours

Lieu :
Tarn

Intervenante :
✓ Chantal Tresserra
ATAG

Public :

Agriculteurs/trices en société, en famille ou entre tiers, ou participant à d'autres collectifs de travail.

Objectifs :

- Repérer les sources de dysfonctionnements,
- Mettre en place une organisation collective efficace,
- Eviter les tensions par une organisation concertée.

Contenu :

- Evaluation du temps de travail par atelier,
- Partage des tâches,
- Gestion des priorités en collectif,
- Planification : méthodes et outils,
- Partage de l'information : méthodes et outils.

Méthode pédagogique :

Apports méthodologiques, analyse de situations vécues par les participants, partage d'expériences élaboration de plan d'actions personnalisé.

S'organiser et communiquer efficacement en société

Dates:

Selon demande

Durée :

2.5 jours

Lieu :

Tarn

Intervenante :

- ✓ Chantal
Tresserra ATAG

Public :

Agriculteurs-trices associé-es en GAEC, EARL, SCEA

Objectifs :

- se fixer un cadre de travail pour être efficace à plusieurs,
- créer les conditions pour préserver des relations de travail de qualité,
- communiquer positivement avec ses associés,
- se conformer à la réglementation des sociétés agricoles.

Contenu :

- ➔ Définir le partage des responsabilités et des tâches entre les associés,
- ➔ Clarifier les relations financières entre associés : partage des résultats, prélèvements, fonctionnement et gestion des comptes courants associés,
- ➔ Se fixer des règles de fonctionnement : partage du temps, des décisions, des informations....
- ➔ Faire vivre le règlement intérieur, l'assemblée générale et les espaces commun (bureau, ateliers ...)

Méthode pédagogique :

Apports méthodologiques, analyse de situations vécues par les participants, partage d'expériences élaboration de plan d'actions.

Atelier communication

« Dire non » ... (de façon positive)

Date :
Selon demande

Durée :
1 jour

Lieu :
Albi ou Gaillac

Intervenants :
✓ Chantal Tresserra
ATAG

Public :

Toute personne ayant une activité agricole et souhaitant améliorer son mode de communication

Objectifs :

- S'affirmer sans culpabilité,
- Mieux se faire comprendre en situation de refus,
- Gérer l'affectif et l'émotionnel,
- Etre plus efficace.

Contenu :

- Identifier ses blocages pour oser,
- Positiver son désaccord pour déculpabiliser,
- Savoir être factuel,
- Formuler des propositions et être créatif.

Méthode pédagogique :

Priorité donnée à l'entraînement, aux mises en situation et aux échanges entre les participants, éclairages théoriques et méthodologiques.

Animer une réunion en petit ou grand groupe

Date :
Selon demande

Durée :
1 jour

Lieu :
Albi ou Gaillac

Intervenants :
✓ Chantal Tresserra
ATAG

Public :

Toute personne souhaitant améliorer l'efficacité des réunions au sein de son groupe de travail agricole.

Objectifs :

- ➔ Améliorer l'efficacité des réunions,
- ➔ Faciliter l'expression des participants,
- ➔ Piloter une réunion sans stress,

Contenu :

- Les différents types de réunion et leurs objectifs,
- Organiser et préparer la réunion,
- Gérer les temps de paroles,
- Gérer les objections de façon constructive,
- Le compte-rendu : objectifs et méthodes de rédaction et de diffusion.

Méthode pédagogique :

Apports méthodologiques, analyse de situations vécues par les participants, échanges, exercices.

Prendre des décisions à plusieurs et les appliquer

Dates :
02 et 03 mars
et 02 novembre 2020

Durée :
2,5 jours

Lieu :
Gaillac

Intervenantes :

- ✓ Chantal Tresserra
ATAG
- ✓ Danielle Guilbaud
consultante-
formatrice
TransFormation
Associés

Public :

Agriculteurs/trices associé-e-s, porteurs de projets collectifs, responsables de structures associatives ou coopératives, membres adhérents de point de vente...

Objectifs :

- ➔ Prendre du recul et identifier les facteurs qui rendent complexes les prises de décisions en groupe,
- ➔ Découvrir et expérimenter diverses techniques de prise de décisions.

Contenu :

- Différentes modalités de prises de décisions collectives,
- Étapes et conditions nécessaires à une prise de décisions efficiente et... à sa mise en œuvre !
- Prise en compte des points de vue de chacun,
- Equilibre entre compréhension mutuelle et efficacité,
- Outils de la sociocratie,
- Prise de décisions par consentement.

Méthode pédagogique :

Analyse de situations rencontrées par les participants, apports théoriques, expérimentation.

Mieux communiquer pour mieux travailler en groupe

Initiation à la CNV et autres outils

Public :

Toute personne souhaitant mieux communiquer avec son entourage professionnel

Objectifs :

- Identifier les facteurs qui favorisent ou entravent une vraie communication entre deux individus,
- S'exprimer différemment pour être mieux compris-e, s'entraîner à clarifier ce que je vis avant de m'exprimer,
- Favoriser la coopération en comprenant mieux l'autre.

Contenu :

- Les mécanismes de la relation,
- Notre intention dans la relation à l'autre,
- Les processus de la Communication Non Violente,
- L'art de s'affirmer tout en écoutant vraiment l'autre,
- L'importance et les différences entre stratégies et besoins.

Méthode : une pincée d'apports théoriques et une grosse dose d'analyses de situations apportées par les participants et d'expérimentations dans la convivialité !

Date :
04, 05 mars
et 17 septembre 20

Durée :
2,5 jours

Lieu :
Albi ou Gaillac

Intervenants :
✓ Virginie Rousselin
ATAG
✓ Danielle Guilbaud
consultante-
formatrice
TransFormation
Associés

QUELQUES INFOS PRATIQUES



Le coût des formations et la prise en charge par

Les formations proposées par l'ATAG sont accessibles à tous nos adhérents à jour de leur cotisation annuelle (20 € en 2020). Par ailleurs, le coût de la formation sera pris en charge, partiellement ou totalement, par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de 2000 € / stagiaire :

- si vous avez le statut social de chef d'exploitation agricole, conjoint-e collaborateur-trice, aide familial ou cotisant-e de solidarité ET que vous êtes à jour de votre contribution formation collectée par la MSA.
- Ou si vous êtes porteur de projet inscrit dans le parcours à l'installation et que la formation choisie soit inscrite dans votre PPP et à condition de fournir toutes les attestations requises par VIVEA.
- Dans ce cas ou face à un doute, contactez-nous pour vérifier votre éligibilité.

Un crédit d'impôt formation de 71 € par jour de formation

Tout agriculteur au réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des formations.

Comment est calculé le crédit d'impôt ? Le montant déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation au cours de l'année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC en vigueur au 31 décembre, dans la limite de 40 heures par an (soit 6 jours environ). Ce plafond est multiplié par le nombre d'associés dans le cas des GAEC.

Comment bénéficier du crédit d'impôt ? Lors de la déclaration d'impôt, il faut renseigner la déclaration spéciale Cerfa n°2079-FCE-FC disponible auprès du service des impôts, ou téléchargeable sur www.impot.gouv.fr dans la rubrique *Recherche de formulaire*. Le crédit d'impôt calculé doit ensuite être reporté sur la déclaration n°2042 C - case 8WD et sur la télédéclaration de résultat, dans la case « autres imputations » (ou sur la déclaration 2065 et 2058-B - ligne JR - pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés). Il faut annexer le formulaire 2069-RCI qui récapitule les réductions et crédits d'impôt de l'exercice et conserver l'attestation de présence fournie par l'organisme de formation.

Des tarifs préférentiels au service de remplacement : + 50% de remise

S'il participe à une formation, un agriculteur peut faire appel au service de remplacement. Le remplacement peut s'effectuer le jour de la formation ou dans les 3 mois après la fin de la formation. Seule condition : fournir une attestation de présence au Service de remplacement pour bénéficier d'une remise de plus de 50% sur le prix normal du service de remplacement qui amène à un coût journée de 52 €/agriculteur (tarif 2020). => [SR Tarn 05.63.48.83.67](tel:05.63.48.83.67)

Pour les personnes en situation de handicap

Merci de nous contacter au préalable afin de vérifier l'accessibilité de la formation. Nous étudierons alors avec vous la possibilité de trouver une solution pour répondre à vos besoins spécifiques.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule - Des modifications sont possibles sur les stages présentés dans ce catalogue ; le nom des intervenants, les dates et le lieu des formations ne sont pas toujours connus au moment de l'édition. Un programme détaillé vous sera envoyé avant toute inscription définitive.

Public - Les formations de l'ATAG s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices et aux porteurs de projets d'installation agricole.

Dans la limite des places disponibles, et selon les thématiques, les formations peuvent éventuellement accueillir d'autre personne souhaitant s'y inscrire. Dans ce cas, nous contacter.

Pré-requis - Pour la plupart des stages, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales.

Renseignements et modalités

d'inscription - Pour vous pré-inscrire, vous pouvez utiliser le bulletin de la page suivante, ou nous adresser un mail. Vous recevrez, un mois avant le début de la formation, un bulletin d'inscription définitif et un programme détaillé vous précisant le déroulement et les aspects pratiques du stage : intervenants, dates, lieux, horaires...
Votre inscription définitive sera prise en

compte lorsque nous recevrons ce bulletin d'inscription.

Annulation du fait du stagiaire - En cas d'absence non justifiée ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Annulation du fait de l'ATAG - Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais.

Horaires - Pour prendre en compte les contraintes d'emplois du temps des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 9h et 9h30 et se terminent entre 17h et 17h30.

Responsable de stage - Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui est votre interlocuteur.

Justificatifs de formation - Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée le cas échéant.

Contactez-nous pour toute information complémentaire



Bulletin d'inscription

(à photocopier et remplir pour chaque formation qui vous intéresse)

Titre de la formation :

Dates :

	Stagiaire 1	Stagiaire 2
NOM Prénom		
Téléphone et adresse mail		
Adresse		
Date et lieu de naissance		
Statut MSA	<input type="checkbox"/> Chef d'exploitation <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant de solidarité <input type="checkbox"/> Autre (salarié, chômeur, ...)	<input type="checkbox"/> Chef d'exploitation <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant de solidarité <input type="checkbox"/> Autre (salarié, chômeur, ...)
Niveau de formation	<input type="checkbox"/> Niv IV fin de scolarité obligatoire <input type="checkbox"/> Niv BEP (BPA, BEAP, CAPA, CAP) <input type="checkbox"/> Niv IV BAC <input type="checkbox"/> Niv III BAC +2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA) <input type="checkbox"/> Niv II BAC + 3 et 4 (licence, maîtrise) <input type="checkbox"/> Niv I BAC + 5 et plus (ingénieur, DEA ..)	<input type="checkbox"/> Niv IV fin de scolarité obligatoire <input type="checkbox"/> Niv BEP (BPA, BEAP, CAPA, CAP) <input type="checkbox"/> Niv IV BAC <input type="checkbox"/> Niv III BAC +2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA) <input type="checkbox"/> Niv II BAC + 3 et 4 (licence, maîtrise) <input type="checkbox"/> Niv I BAC + 5 et plus (ingénieur, DEA ..)
Porteur de projet inscrit dans le 3P	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, formation inscrite sur votre 3P	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

le cas échéant, adhésion annuelle à l'ATAG : Je joins un chèque de 20 €

Vos attentes, vos questions, vos freins ou contraintes en lien avec cette formation...

A retourner à : ATAG, 96 rue des agriculteurs, 81000 ALBI ou à association.atag@gmail.com

Date et signature :

REC.DOC.1.07/09/2020